

SMICTOM LOT GARONNE BAISE

Comité Syndical du 26 mai 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le mercredi vingt-six mai à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat à Aiguillon, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.
Convocations régulièrement adressées le 20/05/2021.

Nombre de délégués syndicaux
en exercice: 24 délégués

n° ordre 2021-020
Présents : 24 votants : 21

Étaient présents : 24 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : MM. Jean-Pierre GENTILLET, Alain PALADIN, Alain MOULUCOU (*suppléant*), Patrick JEANNEY (départ à 18h40 avant DL 2021-20) remplacé par M. Christophe MELON, François COLLADO (départ à 18h20 avant DL 2021-18) remplacé par Patrick YON, Christian GIRARDI, Christian LAFOUGERE, Michel MASSET, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGIERI et Jean-Marc LLORCA (*12 présents*)

Albret Communauté : Mmes Valérie TONIN, Evelyne CASEROTTO et Laurence BENLLOCH (*suppléante*), MM. Joël CHRETIEN (départ à 18h10 avant DL 2021-18), Robert LINOSSIER, Pascal LEGENDRE (*suppléant*) (départ à 18h20 avant DL 2021-18), Lionel LABARTHE (*suppléant*), Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Christophe BESSIERES, Dominique HANROT (*suppléant*) et Didier SOUBIRON (départ à 18h20 avant DL 2021-18), (*12 présents*) puis *9 présents à partir de la DL 2021-18*

Assistaient également à la séance sans pouvoir de vote : MM. Christophe MELON, Patrick YON jusqu'à la DL 2021-18 ensuite remplaçants respectivement de M. Patrick JEANNEY et M. François COLLADO

M. Michel SABATHIER, Maire de ST-PE- ST- SIMON délégué communautaire d'Albret Communauté

Étaient excusés :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Néant

Albret Communauté : Mme Paulette LABORDE et M. Jean-Louis MOLINIE

Assistaient également à la séance :

Mme Chantal FERRY : Directrice Générale des services
M. Claude BOGALHEIRO : Responsable des services techniques
Mme Aurélie CERZUELA : chargée de communication
M. Cyril FILLOT : chargé de la prévention déchets
M. Jean-Marc CAMMARATA : DGS Albret Communauté
M. Philippe MAURIN : DGS C.C. Confluent et des Coteaux de Prayssas

N° d'ordre : 2021-020

Objet : Dépôt de candidature à l'appel à projet TRIBIO

La loi Anti Gaspillage Economie Circulaire (AGEC) entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation, afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Celle-ci fixe des objectifs ambitieux dont celui de généraliser le tri à la source des biodéchets (avant 2024).

Le tri à la source des biodéchets devenant règlementairement obligatoire à compter du 31/12/2023, le SMICTOM LGB souhaite accompagner les usagers dans la pratique du compostage.

Le projet du SMICTOM LGB comprend la promotion du compostage individuel et le développement du compostage partagé et sensibilisation au broyage des déchets verts.

- ✓ Opération « adopter un composteur » : distribution de 4500 composteurs sur le territoire en 2021, 2022, 2023.
- ✓ Mise en place de 23 sites de compostage partagé.
- ✓ Acquisition d'un broyeur :
 - Journée de sensibilisation au broyage à destination des usagers,
 - Mise à disposition du broyeur à destination des collectivités du territoire.

Le budget prévisionnel pour la gestion de proximité des biodéchets est le suivant :

- Coût d'investissement : kit compostage individuel, plateforme de compostage partagé, broyeur : **184 090 €**
- Coût de fonctionnement : charges de personnel, communication et formation : **157 941 €**

Le coût total pour la gestion de proximité des biodéchets est **342 031 €**

Le SMICTOM LGB souhaite répondre à l'appel à projet TRIBIO de l'ADEME afin d'obtenir des financements pour la gestion de proximité des biodéchets.

Les modalités de financements pour le volet gestion de proximité pour l'année 2021 sont les suivantes :

- Investissement équipements de prévention :
 - Composteurs partagés de quartier : taux d'aide global maximum : 55% (44% taux d'aide maxi + 11% incitation).
 - Broyeurs mutualisés de déchets verts : taux d'aide global maximum 30% (24% taux d'aide maxi + 6% incitation).

- Dépenses de communication, formation, sur la gestion de proximité et les alternatives au brûlage des déchets verts et ponctuellement les animations par un relais de terrain dédié à la gestion de proximité : taux d'aide global maximum : 55% (44% taux d'aide maxi +11% incitation).

AR Prefecture

047-200020550-20210526-2021_020-DE

Reçu le 10/06/2021

Publié le 10/06/2021

Après en avoir délibéré,

**Le Comité Syndical,
Décide à l'unanimité**

- ✓ D'approuver le dépôt de candidature à l'appel à projet TRIBIO auprès de l'ADEME Nouvelle Aquitaine.
- ✓ D'autoriser M. le Président à signer tous documents relatifs à cette candidature
- ✓ Rappelle que M. le Président a délégation pour solliciter les subventions
- ✓ Précise que le budget 2021 prévoit les dépenses liées au démarrage du projet

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage : le 10/06/2021

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président

Alain LORENZELLI